

■ PARLEMENT

de session ordinaire en session extraordinaire

# Cadences infernales chez les députés

Souvent brocardés pour leur absentéisme, les députés et sénateurs se plaignent au contraire de travailler trop, surtout en commission, ce qui les empêche d'étudier les textes comme il le faudrait.

« Cela fait un an que la fatigue est telle que je m'y habitue » : la phrase en forme de boutade de Christian Eckert, député de Meurthe-et-Moselle et rapporteur général de la commission des finances, est loin d'être anodine. Elle traduit l'état de fatigue des députés qui font leur travail à fond et qui sont présents en commission et dans l'hémicycle.

« Nous avons des situations confortables et il serait malvenu de nous plaindre. À un moment où le pays est en crise, c'est à nous de trouver des solutions », ajoute le député. Pour lui comme pour ses collègues, les vacances, ce n'est pas pour maintenant. La session extraordinaire du parlement, qui a été ouverte le 1<sup>er</sup> juillet, ne les épargne guère.

## Plus de trente textes

Outre plusieurs débats, de nombreux projets de lois sont inscrits à l'ordre du jour et pas des moindres : celui relatif à la transparence de la vie publique qui ne serait pas venu sans l'affaire Cahuzac, celui interdisant le cumul des mandats (il est voté), celui sur l'indépendance de l'audiovisuel public, celui sur la lutte contre la fraude fiscale et la grande délinquance économique et financière, celui sur l'enseignement supérieur et la recherche, etc.

Les propositions de loi émanant des parlementaires sont aussi nombreuses que les projets de loi du gouvernement. Elles sont aussi diverses qu'un catalogue à la Prévert : l'instauration d'une journée nationale de la Résistance le 27 mai, la création d'un conseil national pour contrôler les normes applicables aux collectivités locales ou une proposition de loi relative aux soins sans consentement en psychiatrie...

## Trop de lois tuent la loi

Si on ajoute à cela les projets de loi pour valider les accords internationaux, on se retrouve avec plus de trente textes de loi à



Le député PS Christian Eckert est épuisé : « Cela fait un an que la fatigue est telle que je m'y habitue ». Photo AFP - Jacques

examiner en moins de trois semaines. « Quel sens cela a-t-il ? A-t-on vraiment le temps de bien travailler ? », s'interroge Philippe Gosselin, député UMP de la Manche.

Alain Tourret, député radical de gauche du Calvados, ne

s'interroge plus. Il s'indigne : « Nous faisons du sarkozysme en pire », dit-il en se plaignant du rythme effréné et d'une tendance à légiférer en urgence. « J'ai passé 250 heures en février à l'Assemblée. Le travail des commissions s'arrête à 2 h 30 du matin et

reprend à 9 h 30 », dénonce-t-il, en menaçant d'alerter le procureur de la République.

Le Président de l'Assemblée, Claude Bartolone, a officiellement été saisi. Le président de la commission des lois, la plus chargée lors de cette session

extraordinaire (elle examine la moitié des textes), a fait part de « la vive irritation » de certains députés. Une irritation qui, dit-on, a été comprise par l'Élysée.

Nathalie MAURET.

## Les 264 lois de Sarkozy

Depuis le début de l'année, 29 lois ont été publiées (et 17 de juin à décembre 2012). Le rythme législatif est donc soutenu, comme il l'a été durant le quinquennat de Nicolas Sarkozy. De 2007 à 2012, le Parlement (Assemblée nationale et Sénat) a en effet voté 264 lois contre 237 sous la précédente législature (sans compter les ratifications de conventions

ou traités internationaux). Les principales étaient la loi sur l'autonomie des universités, la réforme des retraites, la loi TEPA (bouclier fiscal), le Grenelle de l'environnement, le revenu de solidarité active (RSA).

Les députés ont parfois travaillé plus. L'année législative 1993-1994 a été celle de tous les records : 80 lois votées sous

l'impulsion du Premier ministre de l'époque, Édouard Balladur.

La première loi votée sous Nicolas Sarkozy a été celle renforçant la lutte contre la récidive. Sous l'actuel quinquennat, c'était celle sur le harcèlement sexuel, qui a mis fin à un vide juridique.

N. M.

## QUESTIONS À

**Alain Lambert**

Ancien ministre délégué au Budget (UMP)

### « Neuf textes sur dix sont inutiles »

**Pourquoi légifère-t-on de plus en plus en France ?**

Les hommes politiques et les administrations pensent que les textes de lois sont une façon de régler les problèmes. Or quand on analyse le résultat de ce qu'ils produisent depuis trente ans, on s'aperçoit qu'ils ne les règlent pas mais qu'ils les aggravent. Les difficultés de la société ont amené les pouvoirs publics à intervenir de plus

en plus dans la vie des citoyens et à vouloir régler leur propre vie pour les protéger du monde moderne.

C'est vrai pour l'environnement, l'accessibilité, etc. Or on aurait pu progresser sans cela, grâce à l'élaboration de référentiels de bonnes pratiques, de standards de qualité. Les Français ont voulu traduire cela dans des règles de droit qui sont impératives

et qu'ils s'ingénient à contourner.

**Donc on pourrait se passer de nombreux textes de lois ?**

Il y a neuf textes inutiles sur dix. Cela explique pour partie l'atonie de la croissance en France. On ne s'est pas rendu compte que l'on avait tissé une toile d'araignée qui étoufferait le pays.

**Vous avez remis un rapport sur ce thème récem-**

**ment. Aura-t-il des suites positives ?**

Si le président de la République ne produit pas le choc de simplification qu'il a annoncé, il ne s'en tirera pas. On ne peut pas faire gagner un pays ligoté. Or je suis stupéfait de voir les réponses que font les administrations à cette volonté politique ! Elles répondent à la volonté du Président d'un « choc » par un plan pluriannuel !



Photo DR

Cela n'a rien d'un choc ! Les administrations se moquent du pouvoir politique ! Il faut une abrogation massive de textes inutiles et c'est très urgent.

**Propos recueillis par Nathalie MAURET.**

**577**

C'est le nombre de députés qui siègent à l'Assemblée nationale. Ils sont donc plus nombreux que les sénateurs qui sont 348. L'âge moyen des députés français est de 53 ans. Le plus jeune a 29 ans et le plus âgé 81.

#### REPÈRES

##### Session ordinaire

Depuis 1995, le Parlement se réunit de plein droit en une session ordinaire qui commence le premier jour ouvrable d'octobre et se termine le dernier jour ouvrable de juin. Il y avait auparavant deux sessions ordinaires, une à l'automne et une autre au printemps. Les parlementaires ne peuvent pas en théorie siéger plus de 120 jours durant cette session unique. Mais le Premier ministre peut décider la tenue de séances supplémentaires. La limite des 120 jours a ainsi été franchie pour la première fois lors de la session parlementaire 2008-2009, sous Nicolas Sarkozy.

##### Session extraordinaire

La session extraordinaire est ouverte et close par décret du président de la République à la demande du Premier ministre ou d'une majorité de députés. La session unique avait pour but, entre autres, de limiter les sessions extraordinaires mais ce n'a pas été le cas. Des sessions extraordinaires ont été tenues immédiatement après la clôture des trois sessions ordinaires de 2006-2007, 2007-2008 et 2008-2009 auxquelles se sont ajoutées celles convoquées en septembre 2007, 2008 et 2009.

##### Conférence des présidents

C'est un peu là où tout se décide : chaque semaine, le président de l'assemblée, Claude Bartolone, réunit les vice-présidents, les présidents des commissions permanentes et ceux des groupes politiques pour déterminer l'ordre des travaux des députés pour les deux semaines à venir.

**« Nous avons arrêté nos travaux à 2 h 30 du matin, nous les reprenons à 9 h 30, c'est un véritable harcèlement. Les conditions de sauvegarde de notre santé physique et morale posent problème. »**

*Alain Tourret Député radical de gauche du Calvados, le 19 juin lors de l'ouverture des travaux de la commission des lois.*